

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de SAINT MAURICE

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- ▭ Orientation d'Aménagement et de Programmation
- ▭ Périmètre de bonne desserte
- ▲ Équipement commercial ou logistique à préserver au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme